

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2024/142**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	21

Date de la convocation
02/12/2024

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L’an deux mil vingt-quatre, le lundi 16 décembre à 17 heures 30 le conseil communautaire légalement convoqué s’est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaient Présents (20) : - Muriel BELTRAN - Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO –Jean DOMINICI – Fortuné FELLICELLI - Joseph GALLETI – Jean Charles GIABICONI - Maria GAROBY - Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI –Jean François MATTEI - Jean Marc MATTEI – Alain MAZZONI - François MONTI - Angèle NERI - José OLIVA – Pierre Antoine PASQUALINI - Marjorie PINDUCCI- Frédéric RAO - Jeanne Baptiste SAVELLI -

Pouvoirs (1) : Maryline MASSONI donne pouvoir à Muriel BELTRAN

Absents (16) : Christiane ALBERTINI - Paule ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Patrick EIDEL-GUIDICELLI – Dominique BENIGNI – Christelle CRUCIANI - Isabelle GIUDICELLI - Bernard GRAZIANI - Charles MARCELLI - Augustine MARIOTTI - Anne-Marie NATALI - Pierre NATALI - Gabriel PASQUALI – Charlotte TERRIGHI - Jean Pierre VALDRIGHI – Charlotte VITTORI

Objet : Exercice 2024 – Budget Principal (40000) Décision modificative n°3

Monsieur Jérôme CAPPELLARO a été désigné comme secrétaire de séance.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,
- Vu la nomenclature budgétaire et comptable M49,
- Vu la délibération n° 2024/45 du conseil communautaire en date du 11 avril 2024 approuvant le Budget Primitif Principal M57 2024,
- Vu la délibération n° 2024/46 du conseil communautaire en date du 11 avril 2024 approuvant le Budget Primitif annexe de l’eau 2024,
- Vu la délibération n° 2024/47 du conseil communautaire en date du 11 avril 2024 approuvant le Budget Primitif annexe de l’assainissement 2024,
- Vu la délibération N°2024-94 approuvant la décision modificative n°1 du budget principal et du budget de l’eau
- Vu la délibération N°2024-127 approuvant la décision modificative n°2 du budget principal

Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture
LE :
Et publication ou notification
DU :

.../...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200036499-20241216-2024-142-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/12/2024

RAPPORT POUR INFORMATION : Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

La présente décision modificative a pour objet l'inscription de crédits supplémentaires justifiés, qui peuvent être équilibrés par des recettes non inscrites au budget ou la reprise de crédits excédentaires, et des virements de crédits devenus nécessaires lors de l'exécution des budgets.

Après en avoir délibéré, le conseil Communautaire, à l'unanimité :

1- Budget principal 40000 – Décision modificative n°3

D'approuver la décision modificative N°3 du budget principal M57 (40000) de l'exercice 2024 présentée en équilibre tant en recettes qu'en dépenses dans la section de fonctionnement et d'investissement selon le tableau ci-dessous.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-65568 Cotisation SYVADEC		520 000.00 €		
D-CHAP 012	170 000 €			
D-023 Virement section à section	350 000 €			
TOTAL FONCT.	520 000 €	520 000 €		
INVESTISSEMENT				
R-021 Virement section à section			350 000 €	
D-OP N°102 Matériel	200 000 €			
D-OP N°300 Déchets	150 000 €			
TOTAL INV	350 000 €		350 000 €	
TOTAL GENERAL		350 000 €		350 000 €

2- Budget annexe de l'eau – Décision modificative n°2

Après en avoir délibéré, le conseil Communautaire, à l'unanimité :

D'approuver la décision modificative N°2 du budget annexe de l'eau M49 (40003) de l'exercice 2024 présentée en équilibre tant en recettes qu'en dépenses dans la section de fonctionnement et d'investissement selon le tableau ci-dessous.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-62871 Rbt budget principal		115 000.00 €		
D-CHAP 65	115 000.00 €			
TOTAL FONCT.	115 000.00 €	115 000.00 €		
TOTAL GENERAL		0 €		0 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président
Jean DOMINICI